

Bulletin d'information sur les pesticides

N°6 - Décembre 2021

Actualités associatives



Espagne : Forte présence de glyphosate dans les eaux de surface et souterraines

L'organisation environnementale *Ecologistas en Acción*, partenaire de Justice Pesticides, publie une [enquête](#) qui analyse les données des agences de bassin de 2015 à 2019. Les analyses confirment la forte présence de glyphosate dans les eaux de surface et souterraines d'Espagne. Ce dernier est considéré comme un cancérigène potentiel par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les données ont été fournies par le ministère de la Transition écologique et du Défi démographique (Miterd), en réponse à une pétition environnementale formulée par l'ONG.

La présence de glyphosate a été détectée dans 31 % des échantillons d'eau de surface, un pourcentage qui monte à 42 % pour son métabolite AMPA. Pour les eaux souterraines, les deux substances ont été détectées dans 11 % et 0,3 % des échantillons. Plus préoccupant encore, dans certains cas, la concentration de glyphosate est des centaines de fois supérieure aux valeurs limites légales.

Selon l'association, ces données mettent en lumière « les lacunes des législations européenne et espagnole et la nécessité d'une législation visant à établir des normes de qualité environnementale dans les eaux de surface pour le glyphosate et ses métabolites de dégradation ».

Pour *Ecologistas en Acción*, il est indispensable que l'État et les administrations régionales agissent pour réduire la contamination de ce pesticide dans le milieu aquatique à partir de sa source, c'est-à-dire en évitant la contamination diffuse d'origine agricole. Par conséquent, l'association demande au ministère de la transition écologique et du défi démographique et au ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de :

- Retirer l'autorisation de mise sur le marché des pesticides contenant du glyphosate.
- Élaborer des normes harmonisées pour l'échantillonnage et l'analyse des pesticides, obligatoires pour les gestionnaires des districts hydrographiques.
- Veiller à ce que la collecte d'informations sur l'utilisation des pesticides par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation soit complète, ventilée par territoire et qu'elle serve, à son tour, de point de départ pour protéger les rivières et les eaux souterraines, l'environnement et les personnes de la contamination par le glyphosate et ses métabolites de dégradation.
- Harmoniser le nombre de points d'échantillonnage dans les eaux de surface et souterraines entre les différentes confédérations hydrographiques.
- Promouvoir des mesures de contrôle de la qualité des eaux souterraines afin de les aligner, au minimum, sur les mesures (insuffisantes) mises en œuvre dans les eaux de surface.

Lire le [rapport](#) (en Espagnol)

[Retour au site de Justice Pesticides](#)